



Projet : « Une guinguette aux Sources 2025 »

Dans le cadre de sa politique d'animation locale, la Commune de Cestas a mis en place en 2024, une « guinguette aux Sources » avec restauration et animation musicale. Elle souhaite renouveler cette opération pour l'année 2025, en partenariat avec les associations communales.

Pour cela, elle souhaite la mise en place d'une animation gratuite, accessible à tous les publics avec une restauration à tarification abordable. Plusieurs centaines de personnes sont attendues sur chacune des dates.

Précision : la collectivité se laisse le choix de confier l'organisation des 6 dates retenues ci-dessous à plusieurs associations communales (1 association par date). Les associations souhaitant se positionner pour l'organisation de cette manifestation devront à minima se positionner sur deux dates.

Site : Salle des sources

- Extérieur : tonnelle et « théâtre de verdure »

Dates retenues :

- 11 avril 2025
- 23 mai 2025
- 13 juin 2025
- 04 juillet 2025
- 08 août 2025
- 12 septembre 2025

Horaires d'ouverture au public de 19h à 1h du matin.

A la charge de la mairie de Cestas :

- La mise à disposition des moyens matériels chaque vendredi sur le site :
 - o Raccordement électrique et éclairage
 - o Barrières
 - o Barnums
 - o Tables
 - o Chaises pliantes
 - o 1 conteneur pour le rangement du matériel
 - o Des écocupés dédiés à la manifestation (pas de consigne appliquée)
 - o Un ensemble d'éléments de décoration (guirlandes lumineuses, nappes, etc.)

- Bacs à sable pour les cendriers
- Conteneurs poubelles (déchets ménagers résiduels et tri sélectif)
- La prestation musicale : la collectivité souscrita les contrats nécessaires auprès de groupes et DJ locaux pour l'animation de la soirée et prendra en charge les frais liés à la SACEM
- La location de toilettes chimiques
- Une prestation de gardiennage et sécurité avec la présence de 3 vigiles pendant toute la durée de la manifestation
- Les moyens de sécurité et de secours
- Accessibilité PMR
- Parkings pour le stationnement
- Information des services de gendarmerie et pompiers
- La présence d'un référent sur site pendant la durée de la manifestation
- L'ensemble de la communication en direction des usagers

A la charge de l'association

- L'installation du matériel selon le plan d'aménagement convenu avec la mairie avant le début de la manifestation dès 14h le jour de la manifestation avec à minima 15 bénévoles présents sur toute la durée de la manifestation
- Le démontage du matériel et son rangement selon les instructions de la commune à l'issue de la manifestation
- Le nettoyage du site et des locaux utilisés à l'issue de la soirée. Le site et les locaux devront être rendus à la collectivité pour être remis à disposition d'autres usagers dès le lendemain matin (10h) sans l'intervention supplémentaire des agents de la commune pour le nettoyage.
- La fourniture de la restauration
 - La restauration proposée devra prendre en compte l'esprit « guinguette » de la manifestation. Proposer un menu végétarien ou adapté à tous les publics.
 - L'association devra proposer une gamme de restauration à petits prix à base de « snacks » et de plats complets. L'approvisionnement de l'ensemble des denrées sera à la charge de l'association.
 - La fourniture des moyens de cuisson et de conservation (friteuses, frigos...)
 - La fourniture de condiments,
 - La fourniture d'assiettes et couverts aux normes environnementales en vigueur
 - Pas de restauration obligatoire pour participer à la manifestation : les participants peuvent venir avec leur pique-nique et boisson
 - Boissons : vin, softs, bière
 - Demander auprès du service état-civil de la mairie, une autorisation de débit de boisson temporaire (cette autorisation ne sera pas comptabilisée dans le quota annuel de 5 autorisations, la manifestation étant à l'initiative de la collectivité)
 - Le lavage des écocupés récupérés à l'issue de la manifestation

- Prise en charge de la restauration gratuite de l'ensemble des intervenants (intervenants musicaux, vigiles de sécurité et agents communaux présents sur site)
- Fournir un bilan organisationnel et financier à l'issue de la manifestation

Dans sa réponse à la présente consultation, l'association devra exposer sa proposition pour la restauration ainsi que la tarification proposée qui devra être accessible pour tous les publics. L'association encaissera l'ensemble des recettes.

Elle détaillera les moyens qu'elle entend mettre en œuvre pour assurer la gestion de cette manifestation et toutes informations utiles à l'appréciation de sa candidature.

L'association est invitée à mentionner toutes préconisations ou éléments complémentaires éventuels.

En cas d'annulation de la manifestation dans un délai inférieur à 48h pour un motif de force majeure, la convention de partenariat prévoira une indemnisation de l'association sur la base des frais engagés pour l'achat des denrées périssables (sur présentation des factures).

La Commune de Cestas analysera les candidatures reçues et une audition des associations qui auront soumissionné pourra être organisée pour une présentation plus précise de leur projet.

Les candidatures seront jugées sur la capacité organisationnelle présentée par l'association et le nombre de bénévoles qu'elle pourra mobiliser.

Le secrétariat général se tient à la disposition des candidats pour toutes informations complémentaires.

L'association devra faire parvenir son projet au secrétariat général (secretariat.general@mairie-cestas.fr) de la mairie de Cestas au plus tard le vendredi 24 janvier 2025 à 16h.